

Quelques enseignements pour développer la contribution de la microfinance à l'agriculture familiale

Betty Wampfler, 2003. Contribution à l'élaboration du Decision tool Finance rurale du FIDA. CIRAD/CERISE, Montpellier.

Les expériences réussies de financement de l'agriculture par la microfinance, tout comme les échecs, permettent de dégager les conditions minimales à respecter pour qu'une institution de microfinance puisse durablement financer l'agriculture :

31. Répondre à une demande solvable

Cette recommandation générale s'applique particulièrement au financement de l'agriculture. Le crédit ne pourra être un levier économique efficace que si le système d'activité financé est rentable. Dans les zones où l'agriculture est exclusivement vivrière, faiblement insérée dans le marché, et où les activités non agricoles sont faiblement développées, le crédit est à utiliser de manière prudente.

32. Développer la connaissance des activités agricoles par les IMF

L'évolution des IMF vers des logiques financières conduit souvent à recruter un personnel spécialisé qui n'a pas nécessairement une bonne connaissance du milieu agricole. Pour développer une offre de financement adaptée, une connaissance approfondie des caractéristiques et des contraintes de l'activité agricole est nécessaire. Cette connaissance doit englober le fait technique (systèmes de production, pratiques paysannes...), les réalités économiques et le fonctionnement social. Elle doit permettre de définir des produits financiers adaptés, d'élaborer des systèmes de garantie aussi efficaces que possible, et aussi d'identifier les causes potentielles de défaillance du système.

Au delà de la connaissance de base, un système d'information sur l'évolution des activités agricoles est nécessaire. Créer et entretenir un tel système au sein de l'IMF peut s'avérer coûteux. Une contractualisation avec d'autres institutions intervenant dans le milieu (organisations paysannes, projets de développement, services d'appui, ...) peut permettre une mutualisation des coûts et favoriser l'échange d'information.

33. Diversifier le portefeuille de crédit

Une IMF fondée sur un portefeuille exclusivement agricole est extrêmement vulnérable. La diversification du portefeuille de crédit doit être recherchée :

- une offre de crédit diversifiée correspond aux besoins réels des unités économiques, qui sont à la fois agricoles, ruraux, sociaux, de consommation, d'urgence....
- elle autorise un réel choix économique par les producteurs qui investissent alors dans l'activité présentant de leur point de vue, le meilleur rapport de rentabilité / risque et qui deviennent de ce fait, pleinement responsables de leur emprunt
- enfin et surtout, elle permet de répartir les risques entre différentes productions agricoles et activités rurales et limite ainsi, dans une certaine mesure, l'impact des risques co-varyants sur la production agricole.

34. Favoriser l'innovation en terme de produits et de mécanismes de sécurisation

Pour ce faire, il faut

- développer au sein de l'IMF une bonne connaissance du milieu
- associer les membres de l'IMF à l'identification et à l'expérimentation de l'innovation
- permettre l'accès à l'information du personnel de l'IMF et des membres sur ce qui est expérimenté ailleurs : voyages d'études, échanges internet quand c'est possible, participation à des réseaux, développement d'un pôle d'information /innovations au sein des associations professionnelles d'IMF et des programmes sectoriels d'appui ..
- fournir à l'IMF les moyens matériels de l'innovation : disponibilité de personnel suffisante, moyens d'expérimentation, ...

35. Développer des liens avec le marché financier permettant d'assurer durablement l'accès aux ressources nécessaires pour le financement agricole

Les ressources propres des IMF sont souvent insuffisantes pour couvrir les besoins agricoles. Le refinancement peut apporter des solutions spécifiques (améliorer le volume de ressources disponibles, la disponibilité de ressources longues,...)

36. Déconnecter la fonction financière de la fonction technique d'encadrement agricole

Les échecs des systèmes antérieurs de financement de l'agriculture sont largement imputables à la liaison forte qui existait entre ces deux fonctions et entraînait une déresponsabilisation de l'emprunteur, une faible compétence spécialisée des agents de l'IMF ... Il est aujourd'hui clairement admis que l'IMF ne doit pas assurer de fonction technique agricole.

Cependant, un appui technique peut sécuriser le crédit à l'agriculture. L'IMF devra chercher à développer des relations contractuelles avec les autres intervenants du milieu susceptibles d'assurer cette fonction (services d'appui, ONG, ...). L'IMF pourra éventuellement contribuer financièrement à rémunérer ce service, au titre de la limitation du coût de son risque.

37. Déconnecter la fonction financière de la fonction de représentation paysanne

Cette recommandation s'adresse plus particulièrement aux IMF issues du milieu agricole (mutuelles, coopératives, ...). Le cumul de fonction de représentation paysanne et de financement entraîne des défaillances de gouvernance, des problèmes de gestion. Un consensus s'établit progressivement autour de la nécessaire autonomisation de la fonction de financement en une institution spécialisée (IMF) indépendante de l'organisation paysanne – mère.

Cette autonomisation comporte le risque de dérive « financière » de l'IMF, qui peut échapper au contrôle de l'organisation paysanne qui l'a créée. Des innovations existent en la matière pour préserver le contrôle des agriculteurs dans l'IMF : contrôle du Conseil d'administration, par exemple par le principe des collèges d'administrateurs (Annexe 6 : CECAM Madagascar).

38. Renforcer les liens entre les IMF et les organisations paysannes

Quand les IMF ne sont pas directement issues du milieu agricole, les relations entre IMF et organisations paysannes sont souvent marquées par une faible interconnaissance et une méfiance importante. Le taux d'intérêt du crédit est très souvent un point de cristallisation des oppositions entre ce deux types d'institutions.

Le renforcement des liens entre ces institutions peut permettre une meilleure adéquation de l'offre à la demande et une amélioration de la sécurisation du crédit. Divers moyens peuvent être utilisés : échanges favorisant une meilleure interconnaissance et une prise en compte de la logique de l'autre, utilisation des services de l'IMF par les OP, participation des OP au capital de l'IMF, participation commune à une centrale de risque ...

Au delà du niveau local, ces liens doivent être renforcés dans les différentes instances d'élaboration des politiques agricoles et de financement.